



Ensemble pour
l'humanité

Traitement et conservation de l'eau à domicile

Cette brochure vise le personnel de terrain et les volontaires Croix-Rouge/Croissant-Rouge intervenant dans les situations d'urgence où surviennent des problèmes liés à l'eau. Elle présente les diverses options possibles pour améliorer la qualité de l'eau à usage domestique.

Elle contient notamment des informations sur :

- la qualité de l'eau
- le traitement de l'eau à domicile par divers moyens
- les bonnes pratiques de stockage et de manipulation de l'eau à domicile
- le choix de la méthode appropriée pour améliorer la qualité de l'eau
- la promotion du traitement et de la conservation de l'eau à domicile

Une fois qu'une action a été choisie, les bénéficiaires devront être formés à l'utilisation de la méthode de traitement concernée. Ce manuel contient de brèves fiches d'information qui peuvent être distribuées et utilisées par les volontaires lorsqu'ils conduisent la formation.

Pour plus de plus amples informations, veuillez prendre contact avec l'unité
**Eau et assainissement
du département Santé et
assistance aux personnes**

Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge

Case postale 372, CH-1211, Genève 19, Suisse
Téléphone : +41 22 730 4222

Téléfax : +41 22 733 0395

Courriel : secretariat@ifrc.org

Site Internet : www.ifrc.org

176400 10/2009 F.500



Traitement et stockage sûr de l'eau à domicile dans les situations d'urgence

Manuel de terrain pour le personnel et
les volontaires Croix-Rouge/Croissant-Rouge



La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soutient les activités humanitaires des Sociétés nationales parmi les populations vulnérables.

En coordonnant les secours internationaux en cas de catastrophe et en encourageant l'aide au développement, elle vise à prévenir et à atténuer les souffrances humaines.

La Fédération, les Sociétés nationales et le Comité international de la Croix-Rouge constituent, ensemble, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.



Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

L'Agenda mondial de la Fédération internationale (2006–2010)

Au cours des deux prochaines années, la Fédération œuvrera, collectivement, à la réalisation des objectifs et priorités suivants :

Nos objectifs

Objectif 1: Réduire l'impact des catastrophes, notamment le nombre de morts et de blessés.

Objectif 2: Réduire le nombre des morts et des malades et atténuer les effets des maladies et des urgences de santé publique.

Objectif 3: Accroître la capacité des communautés locales, de la société civile et de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge de faire face aux situations de vulnérabilité les plus urgentes.

Objectif 4: Promouvoir le respect de la diversité et de la dignité humaine, et réduire l'intolérance, la discrimination et l'exclusion sociale.

Nos priorités

Améliorer notre capacité d'intervention locale, régionale et internationale en cas de catastrophe et d'urgence de santé publique.

Intensifier notre action auprès des communautés vulnérables dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention des maladies et de la réduction des risques liés aux catastrophes.

Développer considérablement nos programmes et notre travail de sensibilisation en matière de lutte contre le VIH/sida.

Renforcer notre action de sensibilisation sur les questions humanitaires prioritaires, en particulier la lutte contre l'intolérance, la stigmatisation et la discrimination, ainsi que les efforts visant à réduire les risques liés aux catastrophes.

© Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Toutes les parties de cette publication peuvent être citées, copiées, traduites dans d'autres langues ou adaptées aux besoins locaux sans un accord préalable de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à condition de citer clairement le nom de la présente publication.

Avertissement

Bien que ce document vise à servir de manuel général sur le traitement et la conservation de l'eau à domicile, il fait parfois mention de marques spécifiques de produits couramment utilisés dans les situations d'urgence. Cependant, cela ne signifie en aucun cas que ces produits sont recommandés par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Photo de couverture : Fédération internationale

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à cette publication, en particulier Rebecca Kabura, Angelika Kessler et Daniele Lantagne.

2008

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge

Case postale 372
CH-1211 Genève 19
Suisse
Téléphone : +41 22 730 4222
Téléfax : +41 22 733 0395
Courriel : secretariat@ifrc.org
Site Internet : www.ifrc.org

Les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détreesses les plus urgentes.

Neutralité

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.